

M. le Préfet de La Marne
1, rue de JESSAINT
F – 51 000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE

Mulhouse, le 22 novembre 2019

CRAR 1A 176 382 78138

Objet : Projet de parc éolien sur la commune de Courcemain

Nos réf. : MA14

Monsieur le Préfet,

Nous tenons par la présente vous informer de notre décision d'abandonner le projet éolien de Courcemain pour les motifs suivants :

- Nous avons déposé notre demande d'autorisation d'exploiter en février 2016 et nos compléments dans les délais requis en décembre 2017. Nous avons ensuite interrogé les services instructeurs à plusieurs reprises sur l'état d'instruction de notre demande. Les lenteurs furent expliquées par le manque de moyens en personnel.
- La société SAS Elicio La Crayère a déposé une demande d'autorisation d'exploiter en février 2018. A cette époque, si les délais d'instruction avaient été respectés, notre enquête publique aurait déjà eu lieu.
- En juillet 2019, l'Autorité environnementale dans son avis signale que « l'étroite imbrication des 2 projets établis sans concertation rend leur concrétisation impossible ».
- Aujourd'hui, l'absence d'instruction dans les délais réglementaires, l'avis de l'Autorité Environnementale nous a conduit à prendre conscience que le projet n'est pas réalisable.

Vu ces éléments, nous sommes dans l'obligation d'abandonner le projet.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos salutations distinguées.

Fabrice Gourat

Copie :

- Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne
- Commissaire enquêteur, M. Bruno BETH
- Mairies de Courcemain et de Faux-Fresnay